



ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DU BOCAGE



PROJET DE L'ETABLISSEMENT
2015 - 2018

1. Physionomie de l'école.

a) Caractéristiques générales

Dénomination de l'école :

Ecole fondamentale communale du Bocage

Type d'enseignement :

Enseignement fondamental ordinaire

Adresse du siège administratif :

Rue Victor Boch, 2

7100 La Louvière

Tél : 064/216296

Fax : 064/216296

Courriel : lou3@lenseignement.org

Nom de la direction :

Mr Dufond Benoît

Nombre d'implantations : 1

Nombre de classes organisées au sein de l'établissement (*toutes implantations confondues*) : 13 classes

b) Nos activités pédagogiques obligatoires :

- Cours de psychomotricité de la première à la troisième maternelle.
- Cours de natation de la première à la sixième année primaire.
- Cours de seconde langue (anglais) de la troisième à la sixième année primaire.

c) Nos services périscolaires :

- Accueil au sein de l'établissement dès 7 heures 15 (service payant).
- Possibilité de commande de repas complet ou de potage le midi.
- Accueil au sein de l'établissement de 15 heures 30 à 16 heures 30 ou 17 heures 30 (service payant).
- Étude dirigée de 15 heures 30 à 16 heures 30 (service payant).

d) Nos activités extérieures :

- Séjour en classes verte et de mer pour les élèves de 1^{ère} - 2^{ème} années et les élèves de 3^{ème} - 4^{ème} années.
- Séjour en classes de neige pour les élèves de sixième année primaire.
- Découverte de la Ville de La Louvière à travers son histoire et sa culture.
- Visites de musées, représentations théâtrales.

e) Nos activités spécifiques :

- Travail en ateliers pour les classes maternelles.
- Réalisation d'ateliers en cycle 5-8.
- Mise en œuvre de projets spécifiques visant à l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication de l'enseignement (NTICE).
- Découverte et valorisation de la multiculturalité de notre population scolaire.

f) Horaire des cours :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<i>8 heures 30</i> <i>12 heures 05</i>	<i>8 heures 30</i> <i>12 heures 05</i>	<i>8 heures 30</i> <i>12 heures 05</i>	<i>8 heures 30</i> <i>12 heures 05</i>	<i>8 heures 30</i> <i>12 heures 05</i>
<i>13 heures 30</i> <i>15 heures 10</i>	<i>13 heures 30</i> <i>15 heures 10</i>		<i>13 heures 30</i> <i>15 heures 10</i>	<i>13 heures 30</i> <i>15 heures 10</i>

2. Le projet de l'établissement.

a) Le titre du projet :

« Visa pour le monde, passeport pour la multiculturalité » => découverte, multiculturalité, culture & TICE

b) Les implications pédagogiques du projet :

Les objectifs prioritaires :

En maternelles ...

... l'école maternelle constitue une phase essentielle dans le processus d'apprentissage car les enfants découvrent et s'initient progressivement aux bases du travail effectué en primaire. Elle constitue le premier pas de l'enfant dans le processus d'apprentissage, ce cycle est organisé autour des domaines :

- La découverte du monde par l'image et la narration
 - Les premiers apprentissages du langage : langage d'action, d'évocation et de communication pour arriver au dialogue, à l'apprentissage de la lecture.
 - Les premières expériences de l'écriture par des activités graphiques pour arriver à un premier niveau d'exigence, de lisibilité.
 - Découvertes sensorielles, sensibilisation aux problèmes d'hygiène, observation du monde vivant, approche des concepts d'espace et de temps.
- L'observation et l'exploration du milieu
 - Découvrir le milieu à partir d'albums illustrés : la classe, l'école, le quartier, la ville.
 - Améliorer la structuration spatiale grâce à la réalisation de maquettes.
- La découverte de l'Art à travers le monde et les cultures
 - Activités visuelles, dessin, arts plastiques, activités musicales et chants, ...
 - Activités de partage et d'échange avec les parents de cultures différentes.
 - Ouverture d'esprit plus spontanée des élèves vers les autres cultures.

- Le développement psychomoteur et du rythme
 - Activités physiques sous forme de jeux, langage du corps, articulation avec d'autres activités.
 - Pratique quotidienne de la psychomotricité dans le cadre des activités de classes.
 - Développement d'ateliers spécifiques avec des partenaires extérieurs (DGAC, ...)

En primaires ...

... dans notre école, des priorités sont données à :

- la découverte de notre milieu de vie.
- la découverte des origines culturelles et géographiques des autres.
- la mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques.
- l'intégration des nouvelles technologies en tant que plus-value pédagogique.
- la mobilisation de nouvelles compétences spécifiques à l'utilisation des NTICE.
- la mise en place d'un programme de remédiation efficace et personnalisé en collaboration avec le maître d'adaptation.
- la libre expression des émotions en vue de favoriser le bien-être de tous.

Une place importante est accordée à l'apprentissage de l'autonomie au niveau du travail et des tâches journalières. Nous encourageons les enfants à devenir des citoyens responsables en développant leur esprit critique. Nous tentons de leur faire prendre conscience de leurs devoirs et de leurs droits.

Les enfants apprendront à mettre leurs erreurs à profit et ainsi, à s'ouvrir au monde extérieur. Nous veillons à leur épanouissement lors de toutes séquences d'apprentissage en suscitant leur curiosité.

Nous favorisons l'intégration des nouvelles technologies dans nos pratiques de classe. Nous incitons nos élèves, au travers d'une attitude responsable, à l'utilisation pertinente de ces technologies en tant qu'outils de recherche et de communication.

Par le biais de tous les objectifs, notre but est que l'enfant termine l'enseignement fondamental avec un bagage lui permettant d'appréhender l'enseignement secondaire avec succès.

Notre pédagogie

En maternelles...

... donner du sens aux apprentissages en favorisant une pédagogie qui motive les élèves et les amène au seuil maximal de compétences (travail par thèmes ou par projets). Proposer des situations de défi, mettre l'enfant face à des problèmes à résoudre afin de stimuler des démarches mentales, lui proposer des situations d'expérimentation dans lesquelles il doit agir. Travailler en ateliers afin de créer de la différenciation. Proposer une diversité d'outils afin que l'enfant pose des choix, qui lui permettront d'évoluer dans les diverses notions abordées. Stimuler les enfants en organisant des groupes (un enfant en aide un autre, ...)

En primaires...

... travailler en continuité notamment grâce à la mise en place de référentiels transmissibles aux classes supérieures. Mettre les élèves en situation de défi, les placer en situation d'apprentissage « sensée ». Susciter la curiosité à la fois intellectuelle et culturelle en prenant comme objectifs la mise en place de démarches d'apprentissage structurées et raisonnées. Faire de la pédagogie active une habitude de travail. Utiliser comme support pédagogique le Tableau Numérique Interactif lors des activités de classe et de Cyberclasse.

c) Le bien-être et le bien vivre :

L'équipe éducative veille à l'application des règles élémentaires d'hygiène du corps et des locaux dès l'accueil en maternelles jusqu'à la fin de la sixième primaire. Elle collabore tout au long de la scolarité de l'élève avec nos partenaires extérieurs privilégiés : le CPMS, le PSE, ...

Des activités d'échange sont organisées régulièrement en vue de permettre aux élèves d'exprimer leur sentiment par rapport à leur vécu scolaire. Ces séances ont pour objectifs de permettre la libre expression des émotions ainsi que la gestion des conflits interpersonnels. De la sorte, nous veillons tout autant à son développement intra personnel.

d) L'intégration des nouvelles technologies :

Ecole numérique :

Une école numérique est un établissement disposant à la fois de l'infrastructure, de l'équipement et des services numériques nécessaires à la réalisation de scénarios pédagogiques intégrant les nouvelles technologies numériques.

Scénarios pédagogiques :

Le scénario pédagogique peut être défini comme « le résultat du processus de conception d'une activité d'apprentissage, processus s'inscrivant dans un temps donné et aboutissant à la mise en œuvre du scénario. Dans un scénario, on trouve donc des objectifs, une planification des activités d'apprentissage, un horaire, une description des tâches des étudiants, des modalités d'évaluation qui sont définis, agencés et organisés au cours d'un processus de design. » (Recr@sup, 2002)

Enseignement fluide :

Un enseignement fluide est un enseignement qui met les TICE au service de scénarios pédagogiques en vue de faciliter la communication entre les différents acteurs de l'école.

La Cyberclasse

Le projet Cyberclasse n'est que le point de départ à la création d'une école numérique. Son rôle est à la fois de permettre aux élèves et aux membres de l'équipe d'approprier la composante informatique par la maîtrise des compétences spécifiques. Néanmoins, une mise en œuvre « rapide » dans le cadre de certains scénarios pédagogiques est envisagée grâce aux connaissances « déjà-là » des différents intervenants. Nos élèves et enseignants pratiquent avec plus ou moins de maîtrise les outils informatiques (OS, suite bureautique, Internet, réseau, APN, ...). Grâce à ces connaissances de base, il sera possible de mettre en place des scénarios dès la mise en service des Cyberclasses.

Il ne faut pas oublier que nos Cyberclasses ne doivent pas donner lieu à des cours d'informatique mais bien au développement de compétences spécifiques grâce à la pratique de ces outils.

Le Tableau Blanc Interactif

Les TICE offrent un large éventail de possibilités quant aux pratiques de classes pouvant aller en ce sens. Nous devons nous restreindre à un choix pédagogique répondant au maximum aux besoins de nos élèves. Nous retiendrons ici la généralisation de l'utilisation des TBI (tableau blanc interactif). En effet, ce nouveau support numérique s'adapte naturellement aux différents niveaux de notre enseignement.

Les avantages...

... l'interactivité

Cet outil permet une interactivité permanente des élèves avec les différents apprentissages. Les élèves peuvent ainsi à tout moment intervenir directement dans le déroulement des séquences pédagogiques. Cette possibilité d'interaction suscite chez l'élève un réel intérêt pour les activités. Dénaturer le TBI en évinçant le côté interactif lui ferait perdre tout son intérêt dans nos classes. Cependant, aucune étude ne permet de montrer que de telles pratiques de classe seraient directement liées à une augmentation des résultats mais par contre, elle influe bel et bien sur l'intérêt et la concentration lors des séquences.

... un outil d'éducation quotidienne aux TICE

L'utilisation du TBI peut être comparée à celle d'un ordinateur « géant » en classe. Les élèves sont ainsi, et sans pour autant s'en rendre compte, familiarisés avec l'environnement informatique.

... la facilitation du travail collectif

De par son principe, le TBI offre une large surface de travail sur un plan vertical favorisant les activités collectives. Il est plus facile pour l'enseignant d'effectuer des réalisations de ce type en se passant, par moment, du travail sur photocopie. Les activités de manipulation peuvent ici prendre une autre dimension en permettant une variation presque infinie de représentations, la réalisation collective de productions d'écrits « en direct » via traitement de texte, la recherche d'informations sur Internet, ... et enfin les partenariats avec d'autres écoles au cœur des classes.

... la mémoire de la classe

Les activités de plus grande complexité peuvent être séquencées avec plus de facilité grâce aux sauvegardes informatiques. Une activité commencée et non terminée peut parfaitement être stoppée un jour et faire l'objet d'un rappel et continuée le lendemain comme si simplement la récréation avait interrompue l'activité. La capacité de sauvegarde des traces et séquences permet une plus grande continuité dans les apprentissages à travers le cursus des élèves. Il est également possible de renforcer ce dispositif par l'utilisation de boîtiers électroniques individuels, type « Smart », permettant aux élèves de réaliser sur ce même

support des évaluations. Ce système a pour avantage de permettre à l'enseignant d'avoir une analyse immédiate des résultats de ses évaluations pour proposer plus rapidement les remédiations adaptées.

La communication

Nous comptons développer cet axe grâce notamment à notre Cyberclasse, en construisant avec les élèves différents outils de communication :

- création d'un blog propre à une classe afin de présenter ses productions
- mise en place une collaboration avec un autre établissement francophone
- correspondance par voie électronique avec d'autres écoles ou associations

Concrètement

Actions concrètes entreprises en maternelles...

... la manipulation des nouveaux outils numériques ainsi que de logiciels dans le cadre du travail en ateliers. L'utilisation pratique d'un APN dans des situations concrètes et objectives.

Actions concrètes en primaires...

... intégration des NTICE dans les pratiques quotidiennes. Organisation des remédiations sur supports numériques grâce à différents logiciels et/ou applications (Cyberclasse, PC portable, TBI). Utilisation des moyens numériques afin d'effectuer des recherches pertinentes dans le cadre des cours. Mise en œuvre et aboutissement de projets transversaux intégrant les NTICE. Acquisition des compétences spécifiques nécessaires à l'utilisation des ressources numériques disponibles à l'école (P@sseport TIC). Sensibilisation des plus grands aux dangers du surf et aux dérives des réseaux sociaux.

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et de qualité, l'ensemble de l'équipe éducative suit un plan de formations spécifique à l'utilisation des NTICE.

3. Annexes au projet.

a) le cadre institutionnel :

Le Décret « Missions » du 24 juillet 1997 définit les notions de *projet éducatif*, de *projet pédagogique* et de *projet d'établissement*.

Article 63 :

Le **projet éducatif** définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des PO (CECP - CEPEONS) définit ses objectifs éducatifs.

Article 64 :

Le **projet pédagogique** définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des PO de mettre en œuvre son projet éducatif.

Article 67 :

Le **projet d'établissement** définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- 1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs ;
- 2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études ;
- 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'école ;
- 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée ;

b) Les prérogatives pédagogiques du décret « Missions » ; extraits.

Article 6 :

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1° promouvoir la **confiance en soi** et le développement de la personne de chacun des élèves;
- 2° amener tous les élèves à **s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences** qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- 3° préparer tous les élèves à être des **citoyens responsables**, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- 4° assurer à tous les élèves des **chances égales d'émancipation sociale**.

Article 8 :

Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis, sont placés dans la **perspective de l'acquisition de compétences**. Celles-ci s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne à l'école. A cet effet, la Communauté française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement :

- 1° mette l'élève dans **des situations qui l'incitent à mobiliser** dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents;
- 2° privilégie les activités de **découverte, de production et de création**;
- 3° articule **théorie et pratique**, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique;
- 4° équilibre les temps de travail **individuel et collectif**, développe la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but;
- 5° fasse respecter par chaque élève **l'obligation de participer** à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement, et d'accomplir les tâches qui en découlent;
- 6° intègre **l'orientation** au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation;

7° recoure aux **technologies de la communication et de l'information**, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage;

8° suscite le goût de la **culture et de la créativité** et favorise la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés;

9° éduque au **respect de la personnalité** et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école;

10° participe à la **vie de son quartier ou de son village** et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

Article 12 :

L'enseignement **maternel poursuit tous les objectifs généraux** fixés à l'article 6 et vise particulièrement à

1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses **potentialités propres** et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;

2° développer la **socialisation**;

3° développer des **apprentissages** cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs;

4° déceler les **difficultés et les handicaps** des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Article 15 :

Chaque établissement d'enseignement permet à chaque élève de progresser à son rythme, en pratiquant **l'évaluation formative et la pédagogie différenciée**.

Dans l'enseignement ordinaire, l'élève amené à parcourir la deuxième étape de l'enseignement obligatoire en cinq ans plutôt qu'en quatre ou le premier degré de l'enseignement secondaire en trois ans plutôt qu'en deux peut suivre **l'année complémentaire** adaptée à ses besoins d'apprentissage dans le même établissement. Dans l'enseignement spécialisé, l'élève évolue selon son **rythme d'apprentissage et ses potentialités** dans les différents degrés de maturité sur avis du Conseil de classe.

c) Les projets éducatif et pédagogique de la Ville de La Louvière : extraits¹.

Le projet éducatif :

Dans le cadre de l'enseignement qu'elle organise, la Ville de La Louvière a élaboré un projet éducatif qui définit ses intentions et les attitudes éducatives communes qu'elle promeut au sein de ses écoles.

Ce projet se base sur des valeurs qu'elle s'efforce de promouvoir dans tous ses secteurs d'activités :

- a) le principe de neutralité ;
- b) le principe de l'égalité et de la justice sociale ;
- c) le principe démocratique comme fondement du fonctionnement de ses institutions;
- d) la reconnaissance de chaque individu dans son identité et son rôle de citoyen.

La Ville de La Louvière entend éduquer, instruire et former :

- a) des individus épanouis, autonomes, ouverts à leur environnement ;
- b) des citoyens responsables, solidaires et tolérants ;
- c) des professionnels capables de construire leurs savoirs, savoir- faire et savoir-être.

L'enseignement communal louviérois adhère aux principes de neutralité définis par le décret du 17 décembre 2003 dans ses articles 2 à 6.

Le projet pédagogique :

Le projet pédagogique a pour objectif de mettre en œuvre le projet éducatif de l'enseignement communal louviérois, tel qu'approuvé par le Conseil communal.

Les démarches pédagogiques visent à former des individus de tous âges à même de s'insérer en citoyens responsables dans une société en mutation rapide et désireux de participer à l'évolution de celle-ci.

Elles s'attachent à adapter les pratiques et les moyens aux besoins des élèves en tenant compte de leurs rythmes d'apprentissage et de leurs diversités sociales et culturelles : elles tendent vers une réelle égalité des chances, face à l'appropriation des savoirs.

Les méthodes de travail et de réflexion reposent sur une démarche libre examinateur. Elles mettent l'accent sur la connaissance nécessaire des valeurs sociales entre personnes de milieux socioculturels différents par la pratique de dialogues ouverts et respectueux de chacun.

¹ Pour les détails, consulter les textes intégraux.

Afin de mettre ce projet éducatif en oeuvre, il importe de concilier les structures, les contenus et les méthodes avec les valeurs prônées :

- une pédagogie **active et fonctionnelle**, se basant sur les étapes de la démarche scientifique ;
- une pédagogie **socialisante**, favorisant le développement des réseaux de communication ;
- une pédagogie **valorisante**, qui intègre l'évaluation formative comme outil d'apprentissage ;
- une pédagogie **interdisciplinaire** ;
- une pédagogie **auto-apprenante**.

Pour atteindre les objectifs du projet pédagogique, les différents acteurs de l'enseignement communal louviérois veilleront à :

- mettre l'élève à tout moment dans des situations qui l'incitent à mobiliser des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents ;
- privilégier les activités de découverte, de production et de création ;
- articuler théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique ;
- équilibrer les temps de travail individuel et collectif ;
- faire respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement et accomplir les tâches qui en découlent ;
- intégrer l'orientation au sein même du processus éducatif et formatif ;
- recourir aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement ;
- susciter le goût de la culture et de la créativité ;
- éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun ;
- participer à la vie de son quartier ou de son village